



1. MÉTIERS CONCERNÉS :

- Opérateur d'équipement lourd
- Opérateur de pelles mécaniques

2. SITUATION OBSERVÉE

De par leurs nombreuses opérations, tâches et compétences similaires, le métier d'opérateur d'équipement lourd ainsi que celui d'opérateur de pelles mécaniques disposent d'un même programme d'études professionnelles : Conduite d'engins de chantier. Le diplômé de ce programme doit alors choisir de faire son apprentissage dans l'un ou l'autre de ces deux métiers.

Selon la réalité observée sur les chantiers de construction, les nouveaux apprentis ont plus de facilité à entreprendre leur apprentissage dans le métier d'opérateur d'équipement lourd. Les employeurs embauchent peu d'apprentis pour l'opération d'une pelle mécanique. Ils embauchent davantage de compagnons opérateurs d'équipement lourd à titre d'apprentis en opération d'une pelle mécanique, ou encore des salariés provenant d'autres secteurs que celui de la construction.

Cette situation signifie que l'apprentissage de nombreux travailleurs désirant obtenir leur certificat de compétence compagnon opérateur de pelles mécaniques est multiplié par deux. En d'autres termes, le travailleur complète tout d'abord l'apprentissage pour le métier d'opérateur d'équipement lourd (une période d'apprentissage de 2 000 heures), avant de devoir entreprendre l'apprentissage du métier d'opérateur de pelles mécaniques (une période d'apprentissage de 2 000 heures).

3. PISTE DE SOLUTION POSSIBLE

Fusion et création d'un nouveau métier

Créer un nouveau métier en fusionnant les métiers d'opérateur d'équipement lourd et d'opérateur de pelles mécaniques. Ce métier comprendrait les cinq spécialités suivantes : opérateur de rouleaux, opérateur d'épanduses, opérateur de niveleuses, opérateur de tracteurs et opérateur de pelles mécaniques. Ces spécialités conserveraient leur définition actuelle.

4. QUESTIONS AUXQUELLES VOUS ÊTES INVITÉ À RÉPONDRE DANS VOTRE MÉMOIRE

1- Est-ce que la solution proposée peut atténuer ou régler la situation en lien avec l'opération d'équipement lourd et de pelles mécaniques? Expliquez votre position.

2- Avez-vous une autre solution à proposer? Comment votre proposition règle-t-elle ou atténue-t-elle la situation? Expliquez votre position.

5. STATISTIQUES ET DONNÉES PERTINENTES

[Définition des métiers concernés](#)

[Employeurs potentiellement concernés](#)

[Portrait statistique des métiers concernés](#)

[Impact de la piste de solution proposée sur la formation professionnelle, l'apprentissage et la qualification](#)